

Affiché le

ID: 005-210500583-20201113-202051-BF



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2020 DÉLIBÉRATION N° 2020-51

CONSEILLERS EN EXERCICE: 10

Conseillers présents : 10 Conseillers absents : 1 Conseillers représentés : 1 Pour : 6 Contre :

Abstention: 4

L'an deux mille vingt, le treize novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 06 novembre 2020, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents: BOISSET André

Pouvoir : BOISSET André à BOISSET Philippe.

Secrétaire de séance : BETHALON Jérôme

Objet: VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 - BUDGET EAU

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal que le budget primitif 2020 voté le 17 juillet 2020 présentant des erreurs, il convient de procéder au vote d'un budget supplémentaire pour 2020.

Ce budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise des le budget 2020 des résultats de l'exercice 2019, au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation du résultat ainsi que les restes à réaliser de crédits d'investissement.

Il permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

Envoyé en préfecture le 23/11/2020 Reçu en préfecture le 23/11/2020 Affiché le

ID: 005-210500583-20201113-202051-BF

EQUILIBRE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE :

- Les restes à réaliser concernant l'opération d'investissement « sécurisation du réseau AEP » sont supprimés. Le montant de la subvention a été encaissé sous forme de fond départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux : il s'agit de recette de fonctionnement. Ce montant a été enregistré sur le budget principal sur un exercice antérieur. Il conviendra donc de basculer cette recette sur le budget de l'eau et se rapprocher du comptable public afin de trouver les écritures nécessaires à ce virement.
- Le montant du report 001 au CA 2019, CG 2019 et sur la délibération d'affectation du résultat est de 13 288.87€ alors que sur le budget primitif 2020 apparaît la somme de 17 605.38€. Suite à un problème de paramétrage informatique, il convient de modifier le montant du report au 001. (Diminution du report du déficit de la section d'investissement de 4 316.51€)
- ➤ Les restes à réaliser concernant l'article 1687 (autres dettes) sont supprimés. Il s'agit d'une avance de trésorerie du budget principal. Cette dette d'un montant de 35 000.00€ doit faire l'objet d'un emprunt et doit être à nouveau inscrit au 1687. Ci-dessous le détail des écritures passées et prévues :
 - Le 12 février 2019, par délibération 2019-16, les dépenses, recettes concernant l'avance de trésorerie sont inscrites aux budgets eau et mairie, tout comme le remboursement de la dette.
 - Le 14 février 2019, par titre 1336 bordereau 14, le budget eau a perçu une avance de 16 000€
 - Le 28 octobre 2019, par titre 232 bordereau 13, le budget eau a perçu une avance de 14 000€
 - Le 12 décembre 2019, par titre 239 bordereau 18, le budget eau a perçu une avance de 5 000€
 - Le montant de la dette est inscrit sous forme d'emprunt à 0%.
 Les échéances prévues sont de 17 500 € le 15 novembre 2020 et 17 500 € le 15 décembre 2020.

Envoyé en préfecture le 23/11/2020 Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le

ID: 005-210500583-20201113-202051-BF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

Approuve l'exposé du Maire.

Approuve le budget supplémentaire de l'exercice 2020.

Donne au Maire délégation pour effectuer à l'intérieur de chaque chapitre, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérait nécessaire,

Autorise le Maire à signer à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS



Envoyé en préfecture le 23/11/2020 Reçu en préfecture le 23/11/2020 Affiché le

ID: 005-210500583-20201113-202051-BF